



# Fiche d'inscription - 2025/2026

PHOTO  
ADHERENT  
OBLIGATOIRE

## INFORMATIONS ADHERENT ou REPRESENTANT LEGAL

Nom\* \_\_\_\_\_ Prénom\* \_\_\_\_\_ Date de naissance\* \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Sexe\*  Homme  Femme  
 Adresse\* \_\_\_\_\_  
 CP\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_  
 Quartier\* : \_\_\_\_\_  
 Adresse Mail (lettres majuscules)\* : \_\_\_\_\_  
 Tel : \_\_\_\_\_ Portable\* : \_\_\_\_\_ (\*obligatoire)  
 Statut :  Employé  Cadre  Fonctionnaire  Intermittent  Enseignant  Libéral  Commerçant  Retraité  Autres

## POUR LES ADHERENTS MINEURS

Nom\* \_\_\_\_\_ Prénom\* \_\_\_\_\_ Date de naissance\* \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Sexe\*  Masculin  Féminin  
 Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
 Adresse Mail (lettres majuscules) : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
 Etablissement scolaire fréquenté : \_\_\_\_\_  
 Maternelle  Primaire  Collège  Lycée  Etudiant

<b>Allergies Alimentaires :</b> <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui (A préciser : .....	<b>Vaccins (DT POLIO):</b> Date du dernier rappel : .....
--	--

Votre enfant à un PAI (projet d'accueil individualisé), merci de nous joindre une copie du document

## ACTIVITES CHOISIES

ACTIVITE (S)	PRIX
Adhésion individuelle obligatoire	10€
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

### PAIEMENT

#### Mode de règlement :

Chèques\* : 1<sup>er</sup> : ..... 2<sup>ème</sup> : ..... 3<sup>ème</sup> : .....  
 Chèque n° : ..... Chèque n° : ..... Chèque n° : .....

\* (Chèque(s) encaissé(s) le 10 de chaque mois)

Espèces (noter la date) : .....

(En une seule fois uniquement)

**TOTAL : \_\_\_\_\_ €**

SIGNATURE OBLIGATOIRE AU DOS



## RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

### **INSCRIPTION**

L'inscription à une activité est un engagement pour l'année entière.

Pour toute inscription, il est nécessaire :

De remplir la **fiche d'inscription et d'approuver le présent règlement en le signant au bas de la page.**

De verser le montant de l'adhésion, obligatoire pour toute inscription, ainsi que la cotisation liée à l'activité au moment de l'inscription.

### **RESPONSABILITE ET CONDITIONS PARTICULIERES**

L'inscription n'est définitive qu'après le versement de l'adhésion et de la cotisation. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement de l'association : assurance, activités, achat de matériel, frais de gestion. Le calcul de cette participation, pour les activités hebdomadaires **est forfaitaire**. La cotisation n'est pas divisible selon le nombre de cours. L'ACS Berliet s'engage à un minimum de 30 cours réalisés dans le courant de l'année (sauf activités spécifiques, inscriptions en cours d'année ou jours fériés). En cas d'annulation d'une ou plusieurs séances, l'ACS Berliet ne remboursera pas les séances non effectuées dès lors que sont respectés les 30 cours minimums. Il est bien évident qu'en cas d'annulation de séances, l'équipe de l'ACS Berliet organisera, dans la mesure du possible, une séance de rattrapage.

\*Les adhérents ont la possibilité d'effectuer plusieurs chèques qui seront encaissés à partir du mois d'octobre.

\*L'ACS Berliet n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui déposent leur enfant sur le lieu d'activité **doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant et venir le rechercher à l'heure prévu. En cas d'incident survenant sur le trajet, en dehors des cours, ou en l'absence de l'intervenant, l'ACS Berliet se dégage de toute responsabilité.**

\*Les parents, tuteurs ou toute autre personne chargée par les titulaires de l'autorité parentale de venir chercher l'enfant doivent impérativement se conformer aux horaires de l'activité pratiquée à l'ACS Berliet. En cas d'empêchement non prévisible, **les parents s'engagent à contacter immédiatement l'ACS Berliet**. Dans la limite des lois et règlement applicables, les parents déchargent l'ACS Berliet et ses encadrants de toute responsabilité à l'égard de l'enfant ou relative à ses agissements en dehors des horaires de l'atelier auquel il est inscrit.

\***Les parents autorisent l'ACS Berliet à prendre toute mesure utile pour préserver la santé de l'enfant** qui lui est confié, au besoin en faisant appel à un médecin ou en le faisant hospitaliser, même pour observation. Ils donnent pouvoir à ce dernier d'autoriser les services médicaux compétents à procéder à tout acte médical ou chirurgical dans l'intérêt de l'enfant et ce, dans un établissement public.

L'ACS Berliet décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou autres.

Le Conseil d'administration se réserve le droit d'annuler un atelier en cours d'année, notamment en cas d'un nombre trop faible de participants. Dans ce cas de figure, le montant de la cotisation sera remboursé au prorata des cours non effectués ; le montant de l'adhésion restera acquis à l'ACS Berliet.

\* Les animaux sont interdits dans les locaux de l'ACS (bureaux/modulaires) et dans les gymnases.

\* L'alcool est interdit dans les locaux de l'ACS (bureaux/modulaires) et dans les gymnases.

### **ORGANISATION DES COURS ET DE L'ANNEE**

Le début des activités est fixé au **lundi 15/09/2025**. La fin des activités est fixée au **samedi 27 Juin 2026** soit 30 à 33 séances sur l'année, sauf indications particulières. Les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires ni les jours fériés (le lundi de pentecôte inclus).

### **Certificat médical**

Pour certaines activités physiques ou sportives, un certificat médical ou le questionnaire médical doit obligatoirement être fourni par l'adhérent. L'ACS Berliet et l'intervenant se réservent le droit de refuser une personne qui n'aurait pas fourni ce document.

### **COURS D'ESSAI - ARRET D'UNE ACTIVITE - DEMANDES DE REMBOURSEMENTS**

L'inscription est définitive dès le deuxième cours, séance d'essai incluse. Est considérée comme séance d'essai le cours consécutif à l'inscription.

**Le cours d'essai seul (sans inscription préalable) ne vaut pas inscription.** Seulement, si l'activité n'est pas complète, les personnes ayant effectué leur cours d'essai sans inscription préalable, devront confirmer leur inscription dans les 48 heures suivant leur première séance en prenant contact avec le secrétariat (par mail ou téléphone,) et en fournissant avant le deuxième cours le dossier d'inscription complet (fiche d'inscription, certificat médical (si besoin) et paiement complet).

*\*\*Sur demande écrite dans le mois qui suit l'arrêt de l'activité et sur présentation d'un justificatif, l'ACS Berliet étudiera les demandes de remboursements dans les cas suivants : incapacité médicale (maladie, accident ou tout autre situation ne permettant pas la poursuite de l'activité), un événement familial important (décès, perte d'emploi, contrainte professionnelle, déménagement). En cas d'arrêt partiel ou temporaire de l'activité par l'adhérent sans motif valable (cf : ci-dessus), aucun remboursement ne sera effectué.*

En cas de fermeture sur décision préfectorale ou cas de force majeure (exemple : COVID...), le remboursement entier ou partiel ne pourra avoir lieu sauf par décision contraire du Conseil d'administration de l'ACS Berliet.

Dans le cas d'un remboursement, le **montant de la carte d'adhérent reste, dans tous les cas, acquis à l'ACS Berliet** sauf en cas de désistement lors du cours d'essai.

Tout comportement irrespectueux ou violent entraînera une radiation à l'ACS Berliet sans remboursement.

### **Sorties familiales**

Adhésion annuelle par participant OBLIGATOIRE

Les pré-inscriptions se font par mail uniquement mais l'inscription est rendue définitive au moment du règlement. Aucun remboursement ne sera possible sauf en cas d'absences justifiées par un certificat médical ou pour raison familiale (décès...) en date de la sortie et présenté sous 3 jours.

### **Droit à l'image**

J'autorise l'ACS Berliet à photographier et/ou filmer moi ou mon enfant dans le cadre des différents événements que l'association organise.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image ou celle de mon enfant dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique)

OUI

NON

**Informations de santé :** je m'engage à fournir, à titre préventif, toute information jugée utile sur ma santé ou celle de mon enfant à l'intervenant et à l'association et qui pourrait occasionner une quelconque difficulté dans la pratique de l'activité.

### **Conditions générales et autorisation :**

J'atteste avoir pris connaissance, compris et accepté les conditions générales de fonctionnement de l'ACS Berliet et le règlement des activités organisées par l'association. Si l'inscription concerne un enfant, j'autorise mon fils, ma fille à participer aux activités organisées par l'ACS Berliet.

La personne signataire de l'adhésion donne son consentement au traitement de ses données personnelles dans le strict respect du RGPD

J'autorise en cas d'urgence toute intervention médicale jugée indispensable par un médecin.

Conformément au règlement intérieur, les parents d'adhérents mineurs doivent accompagner et venir chercher leurs enfants. De ce fait, vous devez vous assurer que le ou les animateurs sont bien présents.

Dans le cas contraire :

J'autorise mon enfant à regagner le domicile seul (uniquement pour les enfants de plus de 6 ans)

Je n'autorise pas mon enfant à regagner le domicile seul

**Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »**